

PERMIS D'EXPLOITATION des restaurants et débits de boissons.

Formation à Distance !

Objectifs

Obtenir le Permis d'Exploitation afin d'être en capacité de servir des boissons alcoolisées dans le cadre de la gestion d'un point de restauration ou d'un débit de boisson.

Pré-requis

Savoir utiliser des fonctions de base et être équipé d'un ordinateur (navigation internet, micro, caméra, téléchargement/classement/impression de fichiers PDF).. Le Permis d'exploiter doit être demandé par le responsable de l'activité restauration/débit de boisson.

Contenu

Les grands thèmes abordés (programme complet sur demande) :

- La raison d'être de l'obligation de formation mentionnée au I de l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique.

- Présentation du permis d'exploitation.

Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place (café, restaurant...)

- Les conditions liées : à la personne / à la licence

- La vie d'une licence

- Les déclarations préalables à l'ouverture

- Les obligations liées à l'établissement

- Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques

- Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques

- La Réglementation locale

- Mises en situation et évaluation des connaissances acquises.

Bilan en fin de la formation, un temps sera réservé à la mesure de la satisfaction des stagiaires. Le stagiaire obtiendra un Permis d'exploitation (comportant le numéro d'agrément de l'organisme de formation délivré par le Ministère de l'intérieur) et permettant de justifier de la formation obligatoire définie par le Code de la Santé Publique.

Méthodes pédagogiques et moyens : Interactions, animations, power point commentée, quizz avec correction, vidéo et QCM. Des fiches pédagogiques seront téléchargeables par les stagiaires.

En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

Modalité d'enseignement

distanciel

Dates, lieux et intervenants

16 janv 2023 à domicile
09:00 - 17:30 (8hrs) 11000 Aude

17 janv 2023 à domicile
09:00 - 17:30 (8hrs)

18 janv 2023 à domicile
09:00 - 13:00 (4hrs)

Mme SOPHIE CAMPOUCY-SOULIÉ de l'organisme
ALVEA Formation.
M. Armand-B MARGUERITE, Accueil Paysan Occitanie.
Mme SOPHIE CAMPOUCY-SOULIÉ de l'organisme
ALVEA Formation.
M. Armand-B MARGUERITE, Accueil Paysan Occitanie.
Mme SOPHIE CAMPOUCY-SOULIÉ de l'organisme
ALVEA Formation.
M. Armand-B MARGUERITE, Accueil Paysan Occitanie.

Co-organisateur(s)



Financeur(s)



Bulletin d'inscription

Nom et Prénom :

Courriel :

Téléphone :

Pour s'inscrire : merci de contacter le responsable de stage par téléphone, mail ou de renvoyer ce bulletin (ou mentions identiques sur papier libre), et éventuellement votre chèque. Toute inscription fait l'objet d'une confirmation écrite.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2.5 jour(s)

Date limite d'inscription 10/01/2023

Tarifs

Frais pédagogiques : 580 €. Pris en charge pour les personnes éligibles au Vivea (dans la limite de l'enveloppe disponible), Pour les personnes avec une autre OPCO ou sans OPCO, nous contacter.

Plus de renseignements

Marie Coupet, responsable de stage.

mcoupet@mp11.fr

Maison Paysanne Aude

11 300 Limoux

Tel. 07 55 67 96 43

N° d'organisme de formation :

76110169011

Taux de satisfaction : (taux général 2021) 96.5 %



Modalités d'accès : Formation accessible pour les personnes à mobilité réduite, pour les autres types de handicap, merci de nous contacter.